
RÉGLEMENT DE CONSULTATION



Société
Philanthropique
— Depuis 1780 —

Prestation de travaux

Maitrise d'ouvrage :	Société Philanthropique Logements et FEJA Paris Sud 12, rue des Feuillantines – 75005 PARIS T : 01.40.51.32.03
-----------------------------	---

PROCÉDURE CONCURRENTIELLE

Date limite de remise des offres :

Le 16/07/2020 à 12h00

Marché d'entretien courant et de maintenance préventive des installations de robinetterie au sein du patrimoine de l'établissement des LVS et FEJA

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Société Philanthropique

12, rue des Feuillantines – 75005 PARIS

Affaire suivie par :

Mme PERRIN DIANE Responsable Entretien et Maintenance des logements à vocation sociale et foyers	T : 01 40 51 32 03 M : s.guerin@philanthropique-feja.fr
--	--

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	6
1.1. Objet de la consultation et constitution du dossier de consultation	6
1.2. Décomposition de la consultation	6
1.3. Délai de réponse à la consultation	7
1.4. Visite obligatoire	7
1.5. Conditions de participation des concurrents	7
1.6. Délai d'exécution du marché et planning	7
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	8
2.1. Conditions de retrait du dossier de consultation	8
2.2. Délai de validité des offres	8
2.3. Confidentialité	8
2.4. Variantes et sous-traitance	8
2.5. Mode de règlement du marché, modalités de financement	8
2.6. Conditions spécifiques d'exécution	8
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
3.1. Présentation des candidatures	9
3.2. Conditions de remise des offres et des candidatures	10
ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	11

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation et constitution du dossier de consultation

Le présent document a pour objet les modalités de la consultation des entreprises en vue des prestations de Marché d'entretien courant et de maintenance préventive des installations de robinetterie au sein du patrimoine de l'établissement des LVS et FEJA.

Le dossier de consultation est constitué de :

PIÈCES ÉCRITES

- Le présent règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- L'attestation de visite
- L'acte d'engagement
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE CONSULTE SUR PLACE

- Les fiches d'intervention réalisées année n-1

1.2. Décomposition de la consultation

Le détail des prestations est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.3. Délai de réponse à la consultation

Les candidats devront remettre leur candidature dans le délai imparti.

La date de remise des offres est le : **17/07/2020 à 12h00**

1.4. Visite obligatoire

La visite du patrimoine ou une partie, par la présente consultation, est obligatoire.

Les entreprises sont invitées à prendre contact avec le gardien d'immeuble (entre 8h et 12h OU 17h et 19h) ou responsable de Foyer Etudiants entre 9h et 17h

La visite du site sera actée par une attestation signée par les deux parties. Cette attestation devra être jointe obligatoirement à l'offre.

1.5. Conditions de participation des concurrents

Les entreprises doivent répondre pour la totalité du périmètre.

1.6. Délai d'exécution du marché et planning

Début 25 août 2020 : Notification du marché

25 août 2020: Préparation des interventions de l'année N

L'offre du candidat comprendra un calendrier détaillé des interventions annuelles envisagées depuis la notification du marché jusqu'à la réception des travaux.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur :
<https://logements-philanthropique.fr/consultation-entreprises/>

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3. Confidentialité

Les candidats sont soumis à l'obligation de confidentialité quant aux éléments transmis durant la consultation, notamment les plans des locaux concernés.

2.4. Variantes et sous-traitance

Les variantes sont possibles et acceptées. Si les candidats veulent faire appel à des prestataires sous-traitants, cela n'est pas accepté.

2.5. Mode de règlement du marché, modalités de financement

Les paiements se feront sur présentation de situations établies par l'entreprise au semestre.

2.6. Conditions spécifiques d'exécution

Le calendrier d'exécution défini dans le marché devra être respecté sous peine de l'application des pénalités financières définies au marché.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier papier complet comprenant les pièces suivantes.

Consulter le CCTP

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur classera le dossier comme non conforme sans que le candidat puisse faire appel de la décision de la commission d'appel d'offres.

Les offres doivent être envoyées par mail ou courrier :

**Société Philanthropique
Consultation Entretien-Maintenance Robinetterie
A l'attention de Monsieur Stéphane GUERIN
Responsable Entretien & maintenance
12 rue des Feuillantines
75005 PARIS
Ou par mail <consultations@philanthropique-feja.fr>**

1°) Envoi par voie postale (recommandé avec accusé de réception, Chronopost) ou mail avec un accusé réception

2°) Dépôt des offres à l'Accueil de la Société Philanthropique contre récépissé :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures du lundi au vendredi, hors weekends et jours fériés.

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Ce délai court à compter de la date limite de réception.

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La maîtrise d'ouvrage analysera les offres et les candidatures suivant les critères d'attribution définis dans le CCTP. La Société Philanthropique procédera à la sélection des candidats et à l'audition de ceux-ci.

L'examen des offres se fera au regard des documents et renseignements fournis.

La Société Philanthropique procédera à la sélection des candidats et à l'audition de ceux-ci comme précisé dans le CCTP.

La somme des notes pondérées permettra ainsi un classement qui déterminera l'offre la plus avantageuse.